



ENVIRONNEMENT 12

Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)



AMÉNAGEMENT 13
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



AVENIR 17
Une identité visuelle
pour les commerçants



LOISIRS 9
Application jeu :
Les légendes du Tarn



Sommaire

	FINANCES 2018 3
	• Dépenses réelles de fonctionnement, d'investissement et fiscalité locale
	QUOTIDIEN 418
	• Maison de Services Au Public (MSAP)
	• Nouveau site internet pour la Communauté de Communes
	• Médiathèques et Offices de Tourisme
	• ADMR : service de portage de repas
	• Les démarches au quotidien (MSAP)
	• Matériel mutualisé à disposition
	• Petite enfance et crèches
	• RAM « Les Canaillous »
	• Relais Information Jeunesse (RIJ)
	• Communiquer pour mieux vous connaître
	• Les Ados en médiathèque
	• Point lecture à Labouarié
	LOISIRS 9
	• La Box Tourisme
	• Les expositions à l'Office de Tourisme
	• Foire agricole de Réalmont
	• Application jeu : Les légendes du Tarn
	ENVIRONNEMENT 10 12
	• Réduction des déchets
	• Zéro Phyto
	• Un broyeur à disposition
	• Eliminer les encombrants
	• Le compostage collectif
	• Le tri des cartons dans les bacs jaunes
	• Artisans : une charte de bonne gestion des déchets
	• Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET)
	• 1 ^{er} Salon de la rénovation énergétique
	• Rénovation énergétique : coup de pouce de la Communauté de Communes
	AMENAGEMENT 13 15
	• Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
	AVENIR 16 17
	• Transfert des compétences : eau et assainissement
	• Commune nouvelle « Terre-de-Bancalié »
	• Construction d'une micro-crèche à Lamillarié
	• Transfert des compétences : enfance et jeunesse
	• Identité Visuelle : accompagnement des commerces
	ENTREPRENDRE 18
	• Mangez local avec la CUMA
	• ZAE de Centre Tarn
	• Hôtel d'entreprises : une solution adaptée
	• Accompagnement : Association Emploi 81
	BREVES 19

Responsable éditorial :
Jean- Luc CANTALOUBE

Rédaction :
Comité de direction
Equipe technique

Crédits photos :
Communauté de Communes Centre Tarn

Responsable de communication :
Muriel MOLINIER

Conception graphique :
CREAJ Graphique - www.creajgraphique.com

Dépôt légal : Juin 2019



Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales respectueuses de l'environnement.

Le mot du Président

Votre bulletin intercommunal « Points Communs » est accompagné de documents en lien avec l'environnement, la petite enfance et l'activité économique en milieu rural. Trois enjeux majeurs en Centre Tarn.

Pour répondre au premier, l'environnement, le plan d'actions du projet PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) a été validé en novembre dernier.

Les délégués communautaires ont pris en compte les écueils et constats actuels sur lesquels il est encore largement possible d'agir, d'intervenir, de construire ou de procéder à des améliorations. C'est donc une politique menée dans un état d'esprit volontariste sur le périmètre Centre Tarn qui est dès lors engagée. Ces orientations et ces actions qui composeront le PCAET constituent la prochaine feuille de route des élus communautaires et des services pour les prochaines années.

Les grands thèmes du PCAET sont identiques à ceux qui sont déclinés depuis plus de 15 ans sur ce territoire : atténuer le changement climatique, développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

C'est en lien direct avec ces thématiques que vous trouverez parmi les documents joints à ce bulletin un outil pour débiter ou améliorer votre compostage à domicile. Aussi, un mémo des gestes éco-citoyens et solutions pour organiser des fêtes « Zéro déchets », nombre d'entre vous étant très impliqués dans la vie associative, chacun est concerné (les bénévoles et les publics).

Pour répondre au second enjeu, la petite enfance, un document recense les moyens de garde collectifs sur le territoire. En effet, cela fait déjà trois ans que la Communauté de Communes a mis en place une campagne de promotion du métier d'assistant(e) maternel(le), consciente du déficit d'image et surtout du non remplacement des départs en retraite nombreux dans les prochaines années (1 emploi sur 3 non remplacé). Cette valorisation du métier s'est traduite par un dépliant, une exposition, et un film à sortir prochainement. Et c'est donc en complément de ces actions qu'il est primordial de rappeler les autres moyens de garde, qui relèvent de la compétence communautaire petite enfance, à savoir les crèches et micro-crèches dont la gestion quotidienne a été confiée à plusieurs associations.

Le troisième enjeu, l'activité économique, concerne les commerces et plus largement le tissu économique sur le territoire. Pour rendre visible leur offre et communiquer directement avec vous, consommateurs, les professionnels installés en Centre Tarn se sont mobilisés. Ils se sont impliqués durant plusieurs semaines pour faire valoir davantage leur activité. Une telle démarche dynamique ne pouvait qu'être encouragée par la Communauté de Communes sur le principe de sa compétence autour du développement économique. Le résultat est la création d'un logo et d'une identité visuelle pour l'ensemble des professionnels qui seront utilisés pour communiquer lors de chaque action collective. Cela se traduit en tout premier lieu par le chéquier d'offres commerciales proposées par vos commerçants et artisans joint à ce bulletin.

Je vous souhaite une bonne lecture et un bel été en Centre Tarn.



Jean-Luc CANTALOUBE

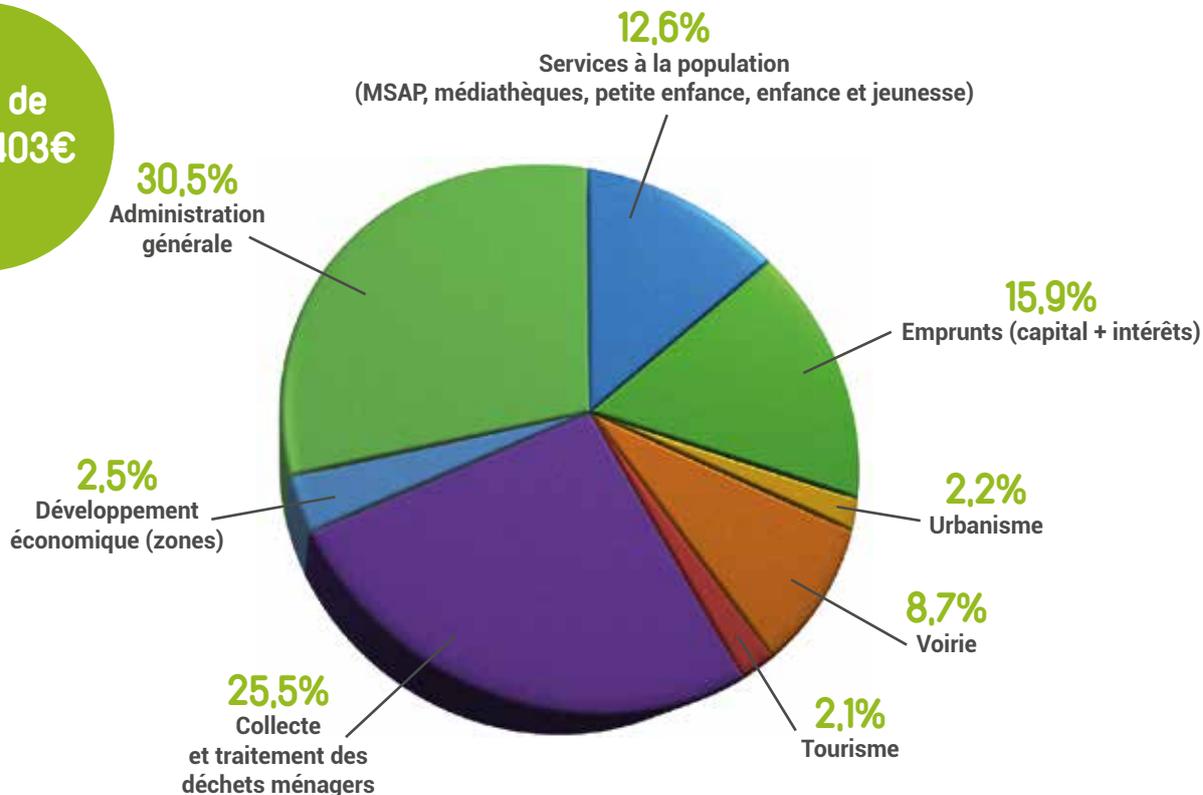
Président de la Communauté de Communes Centre Tarn

Maire de Terre-de-Bancalié

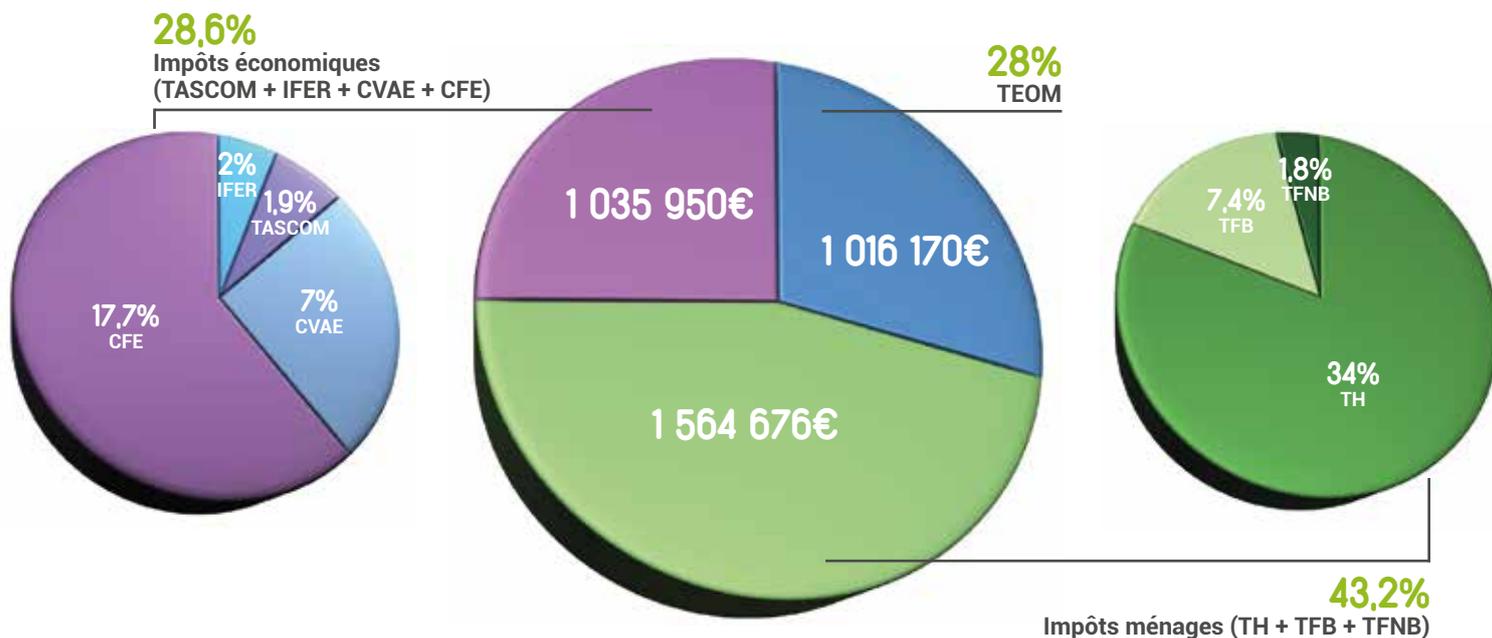


Dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement

Total de
4 272 403€



Fiscalité locale



TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - TH : Taxe d'habitation - TFB : Taxe foncière bâtie - TFNB : Taxe foncière non bâtie.
 TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales - IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
 CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - CFE : Cotisation foncière des entreprises.



Maison de Services au Public

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE DE REALMONT :

Sans rendez-vous, le lundi et mercredi de 9h à 12h, le mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h. Tél. 05 63 55 52 93.

ADMR :

Sans rendez-vous le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h. Tél. 05 63 55 48 89.

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES :

Sans rendez-vous le lundi à Réalmont de 13h30 à 18h. Sur rendez-vous au 05 63 79 21 97, le mardi et jeudi dans toutes les communes du territoire de 13h30 à 18h.

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE :

Sur rendez-vous au 05 63 21 61 39, le 1^{er} et 3^e mercredi de 9h à 12h.

MISSION JEUNES TARN NORD :

Sur rendez-vous au 05 63 47 08 85. Le 2^e mercredi de 9h à 12h.

SERVICE MEDICO-SOCIAL

PERSONNES AGEES :

Sur rendez-vous au 05 63 48 68 94 ou 05 63 48 69 19 ou 05 67 89 63 42, le 2^e lundi avec le coordonnateur CLIC, le 4^e lundi du mois avec l'évaluatrice.

PROTECTION MATERNELLE INFANTILE :

Consultations sur rendez-vous au 05 63 48 17 20, le 4^e mercredi de 13h45 à 16h30. Puéricultrice sans rendez-vous, le 3^e mercredi de 13h45 à 16h30.

ASSISTANTES SOCIALES :

Sur rendez-vous au 05 63 48 17 20, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h.

CPAM-CARSAT DU TARN (Service Social) :

Sur rendez-vous au 05 67 27 60 01, le 2^e et le 4^e vendredi de 9h à 12h.

CAP EMPLOI :

Sur rendez-vous au 05 63 49 29 49, le mardi de 9h à 12h, tous les 15 jours.

PÔLE EMPLOI - 100% WEB :

Rendez-vous en visioconférence à prendre auprès des conseillers Pôle Emploi le lundi.

ESPACE INFO ENERGIE :

Sur rendez-vous au 05 63 60 16 80, le 1^{er} et 3^e mercredi de 9h à 12h.

CAUE DU TARN :

Sur rendez-vous au 05 63 60 16 70, le dernier mercredi de 9h à 12h.

Médiathèques

Antenne à Réalmont et espace multimédia

Mardi, jeudi et vendredi de 14h30 à 18h.

Mercredi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h.

Samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Antenne à Lomers

En juillet et août :

samedi de 9h à 11h30.

De septembre à juin :

mercredi de 9h à 12h

et samedi de 9h à 11h30

Antenne à Montredon-Labessonnié

En juillet et août :

Du mardi au samedi

de 10h à 13h et de 14h à 18h.

Dimanche de 10h à 13h.

De septembre à juin :

mardi, jeudi et vendredi

de 10h à 13h, mercredi et samedi

de 10h à 13h et de 14h à 18h.

Office de Tourisme

Antenne à Réalmont

En juillet et août :

Du lundi au samedi

de 10h à 13h et de 14h à 18h.

Dimanche de 9h30 à 12h30.



Antenne à Montredon-Labessonnié

En juillet et août :

Du mardi au samedi

de 10h à 13h et de 14h à 18h.

Dimanche de 10h à 13h.

De septembre à juin :

mardi, jeudi et vendredi

de 10h à 13h, mercredi et samedi

de 10h à 13h et de 14h à 18h.

Nouveau site internet pour la Communauté de Communes

Tous les projets de la Communauté de Communes prennent en compte les solutions pour l'accessibilité de tous à tout ! En somme, dès lors qu'il existe la possibilité d'un équipement adapté pour les personnes en situation de handicap, la Communauté de Communes opte prioritairement pour cela.

Par exemple, les médiathèques sont équipées en mobiliers à hauteur de 1,50 mètre, adaptés aux personnes en fauteuil.

Mais au delà de l'aménagement, l'accès à l'information pour tous est également une priorité. C'est pour cette raison que la Communauté de Communes a adopté la solution Numanis fin 2018, avec le lancement de son tout nouveau site internet. Ce module qui s'installe sur la page d'accueil du site répond à un ensemble de critères qui sont sélectionnés par le visiteur (déficience visuelle, alzheimer, appréhension de l'utilisation d'internet, dyslexie,

daltonisme...) et adapte chaque page visitée à la caractéristique ou déficience de la personne.

Depuis le 1^{er} décembre, date du lancement du nouveau site internet, d'autres collectivités ou administrations ont opté pour ce système.



Pour en savoir plus et découvrir le nouveau site internet, consultez www.centretarn.fr



ADMR

Service de portage de repas

Le service de portage de repas est assuré par l'ADMR de Réalmont sur le territoire Centre Tarn.

Il répond clairement aux besoins des habitants. C'est un véritable service de proximité à la population car il permet le maintien des personnes âgées à domicile.

Il est possible de se manifester tout au long de l'année auprès de l'ADMR qui assure une ouverture au public les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h. Quel que soit le motif (sortie d'hospitalisation, décision familiale d'avoir un soutien pour les repas, accidents de la vie...) toutes les demandes sont étudiées.

Entre autres, les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie qui n'auraient pas fait appel à l'ADMR peuvent se manifester. Mais pas uniquement ! Le service de portage de repas à domicile est ouvert à tous.

Concernant les droits à l'APA : vous pouvez, sous conditions d'âge et selon le degré de perte

d'autonomie, bénéficier de cette allocation. Elle peut servir à payer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires pour vous permettre de rester à votre domicile. Elle est versée par les services du département et la décision d'attribution vient au terme d'une analyse de votre situation (remplir un dossier de demande APA que vous pouvez demander à la Communauté de Communes, à l'ADMR ou aux services du Département du Tarn).



Au delà de ce service, l'ADMR agit dans plusieurs domaines essentiels à la vie quotidienne : aide à domicile pour travaux ménagers, soutien scolaire, garde d'enfants, transport, portage de repas...

Maison de Services Au Public

Les démarches au quotidien

La MSAP Centre Tarn, boulevard Carnot à Réalmont, est un ensemble de services à votre disposition. Depuis l'accompagnement pour prendre vos rendez-vous avec les organismes partenaires (MSA, assistantes sociales, service PMI...), en passant par des explications simples et concrètes pour traiter vos dossiers, jusqu'à la mise à disposition d'un poste informatique et d'une connexion, gratuitement, pour effectuer vos démarches par internet.

Effectivement, désormais, il est quasi indispensable de posséder un ordinateur et internet pour réaliser l'ensemble des démarches du quotidien.

Par exemple, le compte ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) est devenu incontournable pour demander le permis de conduire, une carte grise, un passeport ou une carte d'identité.

Aussi, il est obligatoire d'aller sur www.impots.gouv.fr pour payer ses impôts par internet

(selon le montant à régler) ou déclarer des changements de situation.

Enfin, pour consulter les décomptes, demander une attestation de droits ou toute autre démarche en lien avec la santé, la sécurité sociale a mis en place www.ameli.fr

Ce sont autant de difficultés que peuvent rencontrer certaines personnes que les animatrices de la MSAP accompagnent, en toute discrétion, au quotidien.



Maison de services au public

Plus d'informations au **05 63 79 21 27** ou msap@centretarn.fr ou www.centretarn.fr

ASSOCIATIONS

Matériel mutualisé à disposition

La Communauté de Communes dispose d'un parc de matériel à la disposition des associations :

- 30€ par unité et par sortie pour les chapiteaux.
- 2€ par plaque du podium
- 5€ par module de praticable
- 20€ par sortie pour la sono type A et 50€ par sortie pour la sono type B.

■ Tables en résine : un remboursement au tarif en vigueur sur produit identique ou équivalent sera demandé à la structure qui aura emprunté ce matériel si des dommages sont constatés au retour au dépôt. En revanche, la mise à disposition se fait à titre gracieux.

Il est nécessaire de signer une convention avec la Communauté de Communes, après avoir réservé le matériel et vérifié sa disponibilité au 05 63 79 21 27, puis de payer les montants des redevances qui contribuent à l'entretien du parc matériel.

Rien de plus simple pour profiter de cet accompagnement de la vie associative !

Plus d'informations sur www.centretarn.fr rubrique vie associative ou **05 63 79 21 27**





Petite enfance et crèches

Rendez-vous parentalité Un soutien pour les familles

Pour favoriser l'accompagnement des parents dans leur rôle et pour lequel il n'existe pas de formation, les « Cafés Parents - Parlons d'enfants » organisés par l'association La Passerelle en partenariat, entre autres, avec la Communauté de Communes sont des rendez-vous incontournables.

Ces moments dédiés à la parentalité permettent de comprendre les différentes phases d'évolution du jeune enfant, le sommeil, l'autorité, l'alimentation, les jeux et jouets, les relations dans la fratrie, le développement du langage, de la motricité, la propreté. C'est aussi l'occasion d'accompagner le parent à inventer une solution quand il rencontre des difficultés, tout en créant un lien entre parents qui peuvent discuter sans crainte de jugements.



**Prochaine séance
le Lundi 8 juillet
de 9h30 à 11h30
à la médiathèque
à Réalmont**



**Renseignements auprès du service
Petite Enfance au 05 63 79 21 96**

La MAM évolue

La Maison des Assistantes Maternelles inaugurée le mardi 16 janvier 2018 a fêté sa première année avec de nombreux motifs de satisfaction.

Les enfants évoluent dans un milieu serein et confortable. Mais au delà de l'aventure vécue par les enfants aux côtés des assistantes maternelles qui en ont la garde respective, l'association « Les P'tits Bouchons » qui loue les lieux et les entretient évolue et compte davantage de parents bénévoles qui se mobilisent pour préserver le site qui accueille leurs enfants. Ils sont entrés au bureau avec la volonté de prêter mains fortes aux professionnelles

qui sont ainsi accompagnées voire allégées des tâches liées aux espaces verts ou menues réparations. Une belle aventure humaine, de belles énergies, pour lesquelles la Communauté de Communes continue d'accompagner la charge financière liée à l'occupation.



**Contact : Association
« Les P'tits Bouchons »
au 05 67 67 24 04 ou
mamlespetitsbouchons@gmail.com**

Accueil des enfants Quelques travaux dans les crèches du territoire

La Communauté de Communes, compétente en matière de petite enfance, a confié la gestion de ce service à plusieurs associations sur le territoire.

Ces associations occupent des bâtiments qui nécessitent un entretien et une mise aux normes, voire des évolutions selon les préconisations de la PMI (Protection Maternelle Infantile) du Département du Tarn.

C'est pourquoi un agrandissement a été réalisé à la micro-crèche à Fauch il y a quelques mois, de sorte que la configuration se prête davantage à l'accueil des enfants. L'association gestionnaire, « Ma deuxième maison » a décidé d'aménager cet espace avec des équipements multi-sensoriel, permettant ainsi de développer les facultés des enfants en situation de handicap tout en profitant à tous. Cette approche va dans le sens de l'accroissement des capacités d'accueil des enfants en situation de handicap.

Aussi, cette association qui gère la micro-crèche à Terre-de-Bancalié (sur la commune déléguée de Saint-Lieux-Lafenasse) avait alerté la Communauté de Communes quant à la nécessité de réaliser quelques travaux indispensables pour la sécurisation du site entre autre. Après préconisations de la PMI, il s'avère nécessaire d'agrandir aussi ce site. La Communauté de Communes n'étant pas propriétaire (et Tarn Habitat ne souhaitant pas vendre cette habitation), le conseil communautaire a décidé d'inscrire

au budget 2019 l'opération de construction d'un nouvel équipement sur la commune déléguée de St-Lieux-Lafenasse (commune nouvelle de Terre-de-Bancalié). A la marge et en attendant le nouvel équipement, quelques interventions ont été programmées comme le remplacement du sol souple dans la pièce de vie et de la barrière extérieure côté entrée principale.



La crèche à Lombers, gérée par l'association « La Passerelle », a bénéficié de l'installation de panneaux acoustiques pour améliorer le confort quotidien et va profiter de quelques aménagements indispensables sur les extérieurs avec une pelouse remise en état et une zone de passage en sol souple afin de sécuriser les sorties des enfants dans le jardin.

Enfin, l'association « La Farandole » qui gère la crèche à Réalmont a sollicité les services de la Communauté de Communes pour une mise aux normes des équipements extérieurs et le sol souple a donc été revu intégralement. Également, des panneaux acoustiques sont venus améliorer le confort intérieur et la pompe à chaleur a été remplacée.



RAM Les Canaillous

Le Réseau des Assistantes Maternelles (RAM) a organisé un coin de nature, un jardinet de senteurs dans le patio de la Communauté de Communes en lien avec les tout-petits et leurs assistantes maternelles. Les enfants ont pu développer leur sensibilité pour la protection de l'environnement.



En début d'année, ils ont baptisé leur petit jardin « Graines de Canaillous ». Au commencement du projet, ils avaient visité le « Jardinou de l'ALAE » de Réalmont fin 2018. Ils ont pu toucher la terre et goûter des fleurs et quelques herbes aromatiques grâce à Arnaud, l'animateur spécialiste du sujet.

Ensuite, en février, plantation des premières graines : basilic, persil, thym, coriandre et ciboulette. Puis, mise en terre au mois de mars. En avril, ce sont des mobiles et décorations qui ont été conçus par les enfants : ils ont embelli les bacs de plantation.

Il est d'ores et déjà prévu des moments d'échanges et de partage autour des récoltes pour goûter les plantes aromatiques et peut être organiser des dégustations. Des nichoirs et carillons ont été installés. Chacun pourra désormais profiter de ce lieu paisible et repartir avec son panier garni aux multiples senteurs et saveurs.

« Graines de Canaillous » est un projet mené avec la complicité des assistantes maternelles du territoire Centre Tarn et l'intervention de l'association « Bouche à orteil » de Terre-de-Bancalié (Roumégoux).

Et la nature est gratifiante en offrant les cultures florissantes aux enfants : ce n'est pas parce qu'on est tout petit que l'on n'a pas la main verte !



ACCOMPAGNEMENT Communiquer pour mieux vous faire connaître

Si vous êtes membre d'une association, la Communauté de Communes vous accompagne : pour faire connaître votre activité, votre association, et vos manifestations.

Pour présenter votre activité, vous pouvez remplir un formulaire de collecte d'informations à remettre à la Communauté de Communes qui publiera sur son site internet, par thématique et par commune, les informations que vous souhaitez partager avec les habitants. Cet annuaire sera accessible au grand public, avec votre autorisation sur www.centretarn.fr, rubrique « Vie associative ».

Pour communiquer les événements organisés par votre association et afin de nous permettre de diffuser l'information auprès du grand public (écrans lumineux dans Réalmont, sites internet, agenda tourisme, communiqués de presse...), **merci de contacter le 05 63 79 21 27 et de demander une fiche de renseignements à compléter ou connectez-vous sur le site internet www.centretarn.fr rubrique « Vie associative ».**

Relais Information Jeunesse

Tout spécialement dédié aux jeunes de 14 à 30 ans, le Relais Information Jeunesse (RIJ) est un appui concret pour tous projets d'orientation, de démarches liées au logement, les stages et autres thématiques importantes dans la vie des jeunes.

Pour les accompagner vers cette autonomie, une animatrice répond à leurs interrogations et explique les démarches à réaliser auprès

des différents organismes. Elle facilite les liens et surtout améliore la compréhension des procédures.



Renseignements RIJ Centre Tarn au 05 63 79 21 27





Les Ados en médiathèque

Un Club Ciné « réservé aux ados » !



A Réalmont, depuis janvier 2019, un Club Ciné a trouvé son public à la médiathèque.

Les jeunes de 13 à 17 ans ont été acteurs d'une action menée par la médiathèque qui leur était totalement consacrée : 3 dates, 3 ateliers, entre les mois de janvier et juin, au cours desquels les jeunes participants ont échangé au sujet de 3 réalisateurs cultes, reconnaissables entre tous par leur univers singulier : Tim Burton, Steven Spielberg et Jean-Pierre Jeunet. Chaque séance a débuté par la projection d'un film puis un temps d'échange s'en suivait pour évoquer l'œuvre du réalisateur (sa vie, ses inspirations, sa filmographie, ce qui fait la particularité de son univers...).

Un Club Manga avec le collège de Réalmont

Le collège Louisa Paulin de Réalmont, à l'initiative de sa documentaliste, a proposé à des élèves volontaires de créer un « Club Manga » pour participer au prix Mangawa organisé par la librairie « L'ange bleu » de Périgny (41). Ce prix, incontournable en France, récompense le manga le plus apprécié par les jeunes lecteurs parmi une sélection proposée par la librairie. Le Réseau Intercommunal des Médiathèques

1, 2, 3 album ou comment retrouver le goût de la lecture ?

La médiathèque à Réalmont s'est appuyée sur une action proposée par la Bibliothèque Départementale du Tarn pour inciter les jeunes à reprendre goût à la lecture.

Les équipes ont travaillé avec la classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) du collège de Réalmont pour lancer le projet « 1, 2, 3 album ».

Après avoir acheté 8 albums et organisé plusieurs rencontres avec les participants, les résultats sont concluants. Depuis la lecture de plusieurs albums par les élèves en passant par les lectures spectacles organisées à la médiathèque, tous les ingrédients étaient réunis pour réconcilier les jeunes avec la lecture.

Né il y a 13 ans à partir du constat, entre autres, que les collégiens et lycéens avaient des difficultés à lire (sauf quand ils étaient acteurs de la lecture), cette action de la Bibliothèque Départementale dont s'est saisie la médiathèque à Réalmont semble intéresser l'éducation nationale. Une méthodologie novatrice et singulière pour aborder la lecture.

Pour la prochaine année scolaire, l'équipe du RIME envisage d'étendre l'action sur le plan intergénérationnel et donc de travailler avec des personnes âgées, toujours en lien avec ces jeunes.

(RIME) s'est associé à ce prix en organisant plusieurs rencontres avec ces jeunes lecteurs à la médiathèque à Réalmont. Ces échanges ont été l'occasion pour les collégiens de débattre sur leurs lectures communes et de livrer leurs sentiments sur les différents mangas en compétition. La confrontation d'idées a été constructive et enrichissante. Le vote a eu lieu le 19 février 2019.

Réseau Intercommunal des Médiathèques

Point lecture à Laboutarié



Fin 2018, la Communauté de Communes, la mairie de Laboutarié et deux bénévoles inauguraient un service de proximité dans les locaux de la banque postale du village.

Laboutarié possède désormais un point lecture ouvert pour les prêts de livres tous les mardis de 9h à 11h45 et de 17h45 à 19h.

Les adhérents du Réseau Intercommunal des Médiathèques (RIME) peuvent emprunter, comme partout ailleurs, jusqu'à 5 livres par personne.

Aussi, il est possible de réserver des livres sur le « catalogue » du site internet du RIME Centre Tarn : www.rime-centretarn.c3rb.org, puisque ce point lecture n'est autre qu'un appui du service, au plus près des habitants. En cas de réservations sur simple demande auprès des bénévoles ou par le site, le livre sera « livré » sur place, ce qui évite les trajets vers l'une des autres médiathèques.

Egalement, les livres peuvent être empruntés dans l'une des trois autres médiathèques (Réalmont, Lomers ou Montredon-Labessonnié) et rendus au point-lecture de Laboutarié. Une navette interne permet de les rapporter dans leur médiathèque d'origine.

Ce service vient compléter l'offre sur le territoire Centre Tarn, la libre circulation des documents, l'accès facilité pour tous, le service de proximité... Et n'oubliez pas qu'il existe des livres à gros caractères, des livres lus, des albums pour les tout-petits, des documentaires...



Les Box Tourisme

Les Box Tourisme Centre Tarn créées par l'Office de Tourisme en 2018 ont rencontré un vif succès et ont été nominées pour une récompense parmi les initiatives novatrices des professionnels du tourisme.

Ces créations originales, la box « Dans le coin ! », qui permet de rester aux alentours de Réalmont, et la box « Les pieds dans l'herbe » plutôt vers le secteur d'Arifat et ses alentours, ont interpellé la profession !

Toutes deux permettent, au-delà des bons de réduction, cadeaux et autres surprises, de se connecter avec un smartphone (grâce à une pastille NFC) à un site internet qui répertorie d'autres lieux autour de la zone où l'on se situe, pour mieux profiter des balades et sorties en famille.

La nomination a été l'occasion de faire connaître le centre du département du Tarn et de partager le « Coup de cœur » de l'Office de Tourisme.

Les expositions à l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme a lancé en 2018 un concours photos sur le territoire. Une façon de profiter du coup d'oeil des photographes amateurs et de disposer d'un fonds photos pour enrichir sa collection.

C'est dans le cadre de cette opération que Jacqueline ROUQUETTE a remporté à l'unanimité les suffrages des visiteurs de l'Office de Tourisme pour ses prises de vues.

La gagnante est membre du Club photo, section du Foyer des Jeunes à Réalmont qui s'implique dans de nombreux événements en Centre Tarn.

Par exemple, le Club photo participe depuis plusieurs années au rassemblement organisé

par le service culture de la mairie de Réalmont (plusieurs artistes présentés sous forme d'exposition éphémère, le temps d'un week-end) : « peinture, sculpture, photographie en Réalmontais ». D'ailleurs, les invités d'honneur de cette exposition sont accueillis dans la salle d'exposition de la Communauté de Communes.

Aussi, le Club photo organise sa propre présentation de clichés à Lafenasse.

Enfin, cet été, le Club qui avait déjà exposé à la Communauté de Communes à Réalmont va investir les locaux de l'antenne Médiathèque/Office de Tourisme à Montredon-Labessonnié pour présenter ses plus belles prises de vues.

Foire agricole de Réalmont

L'Office de Tourisme Centre Tarn a participé à la dynamique de la 60^e édition de la foire agricole de Réalmont.

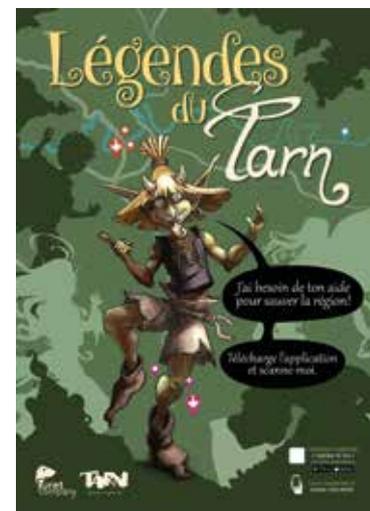
Des ateliers participatifs et créatifs, organisés par l'Office de Tourisme, ont été proposés au public afin de sensibiliser les visiteurs à l'artisanat d'art et aux savoir-faire locaux. Sur les deux jours de la foire, place Louisa Paulin, les visiteurs ont pu participer à un atelier cuir, scrapbooking, poterie ou raku et emporter gratuitement leur création chez eux.

Ce fut un véritable succès, à l'image de cet événement incontournable dans le département qui sait rassembler depuis des décennies grands et petits dans une ambiance chaleureuse

et conviviale. Chaque visiteur peut profiter de rencontres, d'échanges et de conseils ou flâner au gré des allées pour découvrir le monde rural.



LES LEGENDES DU TARN Une application jeu en Centre Tarn



Autre action originale : une application « Légendes du Tarn » développée par l'Office de Tourisme grâce à un partenariat entre le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides et Tarn Tourisme, en lien avec les offices de tourisme du territoire.

Ce jeu entièrement dédié à la découverte de l'Albigeois (Albi, Pays Cordais au Pays de Vaour, Ségala-Tarnais, Vallée du Tarn et Monts de l'Albigeois, Centre Tarn : 6 territoires et 6 personnages) consiste à résoudre, via une application à télécharger, les énigmes de personnages, telle une chasse aux trésors.



Le territoire Centre Tarn est représenté par « Fada de la Lune » qui vous amène à la découverte de ses légendes au gré de vos excursions !

Plus d'informations
au 05 63 79 05 45 ou
www.tourisme-centretarn.fr



Réduction des déchets

Fin 2018, le syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés « Trifyl » a procédé à l'analyse de 82 conteneurs sur 5 communes du territoire. Les résultats invitent à une nécessaire remobilisation :

46% avec un tri correct.

17% avec des tris indésirables

17% pollués.

20% avec des tris très pollués

Parmi les erreurs de tri constatées :

■ **7% correspondaient à des ordures déposées en vrac dans le bac à couvercle vert** (alors que le vrac est au contraire préconisé dans les bacs jaunes comportant papiers et autres cartons)

■ **8% de textiles** (alors qu'il existe les bornes spécifiques).

■ **Entre 1 et 3% de verres** (rappelons que des agents de tri sont ensuite exposés à ces déchets et potentiellement peuvent se blesser en « re-triant » vos déchets, encombrants

■ **Déchets verts (pensez compostage).**

■ **26% de plastiques et divers objets non recyclables dans les bacs jaunes** (les déchetteries sont ouvertes et récoltent les objets non recyclables, jouets et autres matériaux),

Chaque habitant de Centre Tarn est responsable du tri et de la manière de gérer les déchets.

Pour rappel : le non respect des conditions de la collecte des déchets, notamment le tri, expose à une amende forfaitaire de 35 à 75€. Le dépôt et abandon de tout type de déchets sur la voie publique expose à une amende forfaitaire de 68 à 180€.

Zéro Phyto

Depuis janvier 2019 la réglementation « Zéro Phyto » s'applique à tous. Interdiction de mise sur le marché, de délivrance, d'utilisation et de détention de produits phytosanitaires pour un usage non professionnel.

Les jardiniers amateurs doivent donc adopter des techniques d'entretien du jardin respectueuses de l'environnement. Quelques astuces pour les plus sceptiques :

■ Conserver l'humidité et empêcher les mauvaises herbes de pousser au pied des arbres et arbustes grâce au paillage.



■ Utiliser les desherbeurs thermique à gaz.

■ Augmenter la hauteur de tonte de la pelouse à 8 cm (sauf pour la première et la dernière coupe de la saison préconisées à 5 cm).

■ Associer les plantes entre elles : elles peuvent se stimuler ou faire barrage à certains nuisibles (oeillets d'Inde avec les tomates par exemple).

■ La rotation des cultures (ne pas replanter chaque année les mêmes plantes aux mêmes endroits) qui permet d'éviter que le sol s'épuise.

■ Fleurir le potager ou l'entourer de haies, mélanger les plantations... c'est très favorable à la biodiversité et permet à certains insectes prédateurs d'anéantir d'autres nuisibles.

🔗 Si vous souhaitez des informations sur les bonnes pratiques, **contactez le CPIE du Tarn à Réalmont (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)**

MUTUALISATION Un broyeur à disposition



La Communauté de Communes a fait l'acquisition d'un broyeur afin de participer efficacement à la réduction des déchets à la source.

Ainsi comme l'ont déjà fait Terre-De-Bancalié (Rouméoux, Saint-Lieux Lafenasse et Terre-Clapier, communes déléguées) et Montredon-Labessonnié, **les mairies peuvent demander la mise à disposition de ce matériel et proposer à la population une journée ou demi-journée de broyage sur un point fixe de la commune.** Les particuliers se rendent sur le lieu de l'opération et récupèrent leur broyat (qui peut être intégré aux composteurs individuels).

La manipulation du broyeur est strictement réservée au personnel compétent.



Éliminer les encombrants

Pour les personnes dépendantes (âgées ou en situation de handicap) ou sans véhicules, possibilité d'enlever les encombrants sur rendez-vous **en contactant le 05 63 79 21 27**



Le compostage collectif

Pour enrichir la vie de quartier et valoriser les actions collectives citoyennes !

La Communauté de Communes, compétente en matière de collecte des déchets ménagers souhaite réduire le volume des déchets à la source.

Un projet de compostage collectif associe plusieurs partenaires sur la commune de Réalmont : les écoles élémentaires, l'Accueil de Loisirs Associé à l'École et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, la cantine scolaire, la crèche mais aussi les habitants du quartier dans lequel sera implanté le composteur.

**Pour demander votre composteur individuel, contactez le 05 63 79 21 27
300 litres à 15€ et 620 litres à 25€**



Au delà du compostage, ce projet est un véritable support pédagogique et de communication pour inciter les citoyens à composter leurs déchets organiques et le broyat de branches.



Renseignements : Service Développement Durable au 05 63 79 21 96

Le tri... des cartons dans les bacs jaunes (mais pas à côté !)

Les cartons de petite taille doivent être coupés ou aplatis afin de ne pas encombrer le bac. En aucun cas ils ne doivent être déposés au sol.

Les cartons de grande taille (meuble, électroménager...) ou les cartons en quantité doivent être apportés directement en déchèterie.



Pour garder les points de collecte propres, il est essentiel que chacun se responsabilise.

■ Le devenir des cartons

Après leur réception en déchèterie, les cartons sont acheminés vers les usines de recyclage pour être transformés. Ils servent de matière première dans la fabrication d'essuie-tout, de papiers d'emballages, d'enveloppes ou de nouveaux cartons.

Grâce au tri et au recyclage, nous faisons chaque jour un geste pour la préservation des ressources naturelles. **Une tonne de cartons recyclés permet d'économiser 2,6 tonnes de bois et la consommation d'eau d'une personne pendant deux mois.**

ARTISANS

Une charte de bonne gestion des déchets



Le mardi 15 janvier dernier, les professionnels du bâtiment ont signé une charte de bonne gestion des déchets. En effet, depuis de nombreuses années existaient des polémiques sur les dépôts sauvages mais aussi sur la manière dont les professionnels gèrent les déchets de chantier.

De fait, les artisans s'organisent autour de cette charte pour promouvoir une bonne gestion des déchets : la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb), la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) et la Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (Fnade) ont signé une convention pour développer la charte « Artisan Engagé Déchets ».

Sur le territoire Centre Tarn, les déchèteries Trifyl reçoivent les déchets des professionnels (artisans, commerçants, industriels, agriculteurs, administrations, collectivités...) qui ont payé un droit d'accès. Ce droit d'accès est matérialisé par une vignette. Ils sont soumis à un tarif différent selon le matériau déposé et le coût de valorisation de celui-ci.



Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)

La Transition écologique est certainement l'un des thèmes qui a le plus marqué la Communauté de Communes qui avait déjà intégré, dès 2003, le respect de l'environnement et les alternatives dans tous ses projets.

Cette volonté s'est traduite par un plan d'actions labellisé agenda 21 qui a guidé l'intercommunalité jusqu'en 2015.

En 2018, la Communauté de Communes a décidé, de manière volontaire, d'élaborer et mettre en place un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET). Cet outil de planification a pour but d'atténuer le changement climatique, développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Et c'est la nouvelle feuille de route de l'intercommunalité.

La Communauté de Communes n'a de cesse de valoriser les acteurs et actions au niveau local, depuis plusieurs années et ces dispositions vont encore s'étoffer.

Par exemple :

■ La valorisation des circuits courts a été engagée grâce à l'édition d'un dépliant qui recense tous les producteurs volontaires et qui pratiquent la vente directe.

■ Un travail en partenariat avec le PETR (Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides) a permis de mettre en place des « Défis Famille », incitant aussi les familles à consommer mieux et localement.

■ La démarche REHAB (Rénovation Énergétique de l'Habitat de l'Albigeois et des Bastides) est maintenue pour la 3^e année. Elle permet aux habitants de bénéficier d'un diagnostic et d'un accompagnement gratuits pour la rénovation énergétique. Sur ce point, la Communauté de Communes soutient la rénovation avec une contribution financière qui vient compléter l'éco-chèque de la Région Occitanie (voir article ci-contre).

■ Un partenariat avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) a donné lieu à de nombreuses actions depuis la préservation de la nature, jusqu'à des formations « zéro phyto » ou des projets anti-gaspillage alimentaire avec les jeunes du collège.

■ L'Office de Tourisme a mis en place des Box Touristiques qui incitent non seulement à la découverte du territoire, mais à consommer des produits locaux (page 9).

Ce ne sont que quelques actions qui seront maintenues dans le cadre du PCAET. D'autres seront développées et viendront répondre aux engagements des élus communautaires, en lien avec la population et tous les acteurs du territoire. Chacun peut être acteur mais surtout est responsable et engagé devant les défis annoncés.



1^{er} Salon de la rénovation énergétique

La Communauté de Communes a décidé d'organiser son premier Salon « Rendez-vous de la Rénovation Énergétique », en partenariat avec le Pôle de l'Albigeois et des Bastides le Lundi 11 novembre 2019 de 9h à 18h à la salle des fêtes située place Henri Dunant à Réalmont.

Les particuliers qui envisagent de faire des travaux d'économie d'énergie, de rénover leur habitation ou de construire une maison individuelle, pourront rencontrer en un seul et même lieu les entrepreneurs locaux (labellisés RGE) et les conseillers compétents et qualifiés.

Si vous avez une entreprise labellisée RGE, faites vous connaître auprès des services de la Communauté de Communes au **05 63 79 21 27**

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Coup de pouce de la Communauté de Communes

Cela fait deux ans déjà que la Communauté de Communes accompagne les propriétaires qui procèdent à des travaux de rénovation énergétique en Centre Tarn. Ces derniers, sous certaines conditions, peuvent prétendre à une aide jusqu'à 1500€ par habitation, cumulable avec d'autres aides (ANAH, caisse retraite et éco-chèque de la Région Occitanie).

SOLIHA (Fédération Solidaires pour l'Habitat) intervient dans le dossier pour indiquer le gain énergétique prévisible, et valider le fait que l'aide peut être perçue. De ce fait, les travaux peuvent être très largement financés.

Ce dispositif a été mis en œuvre grâce au programme d'actions soutenu financièrement par l'État au titre des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV).

La démarche est simple et toujours accompagnée par des professionnels de l'habitat. Les critères d'attribution sont définis en toute transparence.

Pour déposer vos demandes, contactez la Communauté de Communes au **05 63 79 21 27**





Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Qu'est ce qu'un PLUi ?

- Traduit un projet politique couvrant la totalité d'un territoire (Centre Tarn).
- Fixe le droit des sols à la parcelle.
- Projette la planification des constructions à vocation d'habitat, d'économie et d'équipements.
- Protège les milieux agricoles et naturels.
- Prend en compte les risques (inondations) et les servitudes (patrimoine classé ou inscrit, passage de réseaux...).
- Doit être compatible avec les documents de planification supérieure (exemple : le SCoT du Grand Albigeois, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, la Charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc).
- Est un document évolutif sans durée de vie réglementée et qui fera l'objet de modifications dans les années à venir.

3
grands objectifs :

- » Planifier
- » Encadrer
- » Protéger

Le PLUi arrêté est soumis à enquête publique

Le Conseil communautaire s'est réuni le 30 avril 2019 pour tirer le bilan de la concertation menée tout au long des études et arrêter le projet de PLUi. C'est à l'unanimité des voix que le projet a été arrêté.

Après avoir été étudié par les personnes publiques associées, qui actuellement font part de leurs avis (services de l'État, Conseil Régional, Conseil Départemental, chambres consulaires, SCoT, Parc Naturel Régional, etc), le projet de PLUi sera soumis à enquête publique en septembre/octobre 2019.

Cette dernière étape de consultation du public est l'occasion de recueillir vos ultimes observations sur le projet de PLUi.

■ Où consulter le dossier du PLUi ?

Le dossier de PLUi arrêté est actuellement public et consultable au siège de la Communauté de Communes Centre Tarn mais aussi, sur le site internet de la Communauté de Communes (www.centretarn.fr). Dans les communes, le dossier est consultable sur ordinateur et sous format papier pour le zonage de la commune.

■ Comment participer ?

L'enquête publique va se tenir en septembre/octobre 2019 (les dates ne sont pas encore connues au jour de l'impression). Elle sera conduite par une commission d'enquête composée de trois commissaires.

Ils tiendront des permanences à l'attention du public qui pourra en outre consigner ses observations sur les registres papier, l'adresse courriel et le registre électronique ouverts à compter du 1er jour de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête publique.

■ Un registre papier

Durant la période de l'enquête publique, vous pourrez déposer et vos observations sur les registres d'enquête (sous format papier) ouverts dans les 11 mairies et au siège de la Communauté de Communes.

■ Un registre dématérialisé

Un registre dématérialisé sera également à disposition du public pour adresser vos observations et propositions.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale à « M. le Président de la commission d'enquête » dont le siège est situé à la Communauté de Communes.

Les courriers reçus et les observations recueillies sur les registres papier seront obligatoirement versés sur le registre électronique.

Toutes les demandes et observations doivent être faites pendant la durée de l'enquête pour être prises en compte. En dehors des dates de l'enquête publique, elles ne seront pas retenues.

Un projet de PLUi concerté avec les habitants

1 Lancement de la démarche :

150 personnes présentes
Jeudi 13 juin 2016 à **Lomers**
Mardi 28 juin 2016 à **Montredon-Lab.**

2 Diagnostic et enjeux :

100 personnes présentes
Mardi 31 janvier 2017 à **Lomers**
Mercredi 1^{er} février 2017 à **Réalmont**
Lundi 6 février 2017 à **Montredon-Lab.**

3 Stratégie et PADD :

150 personnes présentes
Mardi 15 mai 2018 à **Lamillarié**
Mercredi 16 mai 2018 à **Roumégoux**
Jeudi 17 mai 2018 à **Réalmont**

3 Réglement :

190 personnes présentes
Mardi 16 avril 2019 à **Poulan-Pouzols**
Mercredi 17 avril 2019 à **Réalmont**
Jeudi 18 avril 2019 à **Montredon-Lab.**



Les personnes qui voulaient formuler leur requête pouvaient soit faire un courrier postal adressé à la Communauté de Communes Centre Tarn, soit passer par le registre numérique, soit écrire dans les registres mis à disposition au siège de la Communauté de Communes et dans chaque mairie.

Avec la mise à disposition de ces moyens, ce sont en tout 235 remarques et propositions qui ont été reçues et analysées. Sur la totalité des demandes recensées, environ 60% ont reçu un avis favorable.



Que contient le PLUi ?

Il est composé de

5

parties

■ Un rapport de présentation

Il comprend un diagnostic territorial, un état initial de l'environnement et une évaluation environnementale. Il expose ses principales conclusions, explique et justifie les choix effectués.

■ Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Il traduit le projet politique de Centre Tarn et définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme (habitat, équipements, transports et déplacement, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers...) pour les 10/15 ans à venir.



■ Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Elles fixent les conditions d'aménagement et les principes d'urbanisation sur des secteurs stratégiques ou à aménager. En cohérence avec le PADD, elles comprennent des dispositions portant sur l'aménagement (voirie...), l'habitat (densité...), etc.

■ Un règlement

Il est composé d'un **règlement graphique** (cartes de zonage détaillé à la parcelle) et d'un **règlement écrit** qui fixe, en fonction des zones, les règles générales d'urbanisme (affectation des sols et destination des constructions, qualité urbaine, architecturale et environnementale, équipements réseaux et emplacements réservés).

■ Le zonage

Il existe 4 grandes types de zones :

Zones urbaines (U)

Zones à urbaniser (AU)

Zones agricoles (A)

Zones naturelles (N)

» **Dans les zones U (2% du territoire) :**

- Zone urbaine ancienne **UA**
- Zone urbaine récente **UB**
- Zone urbaine vouée aux projets collectifs (équipements publics) **UC**
- Zone urbaine vouée aux loisirs **UL**
- Zone urbaine vouée aux activités économiques **UX**



Une zone urbaine (U) est par défaut constructible.

» **Zone à urbaniser AU (3 % du territoire) :**

- Zone à urbaniser réglementée par Orientation d'Aménagement et de Programmation **AUsa**
- Zone à urbaniser fermée **AUs**
- Zone à urbaniser vouée aux activités économiques **AUX**



Les zones à urbaniser (AU) sont constructibles sous certaines conditions

» **Zone naturelle N (32% du territoire) :**

- Zone naturelle protégée **NP**
- Zone naturelle de loisirs **NL**



Une zone naturelle (N) n'est pas constructible pour des logements résidentiels

» **Zone agricole A (63 % du territoire) :**

- Zone agricole protégée **AP**
- Zone agricole constructible **AL**
- Zone agricole vouée aux activités économiques **Ax**



Une zone agricole (A) n'est pas constructible pour une habitation





Ce qui change concrètement ?

Les changements de règles peuvent être dues :

- À des nouvelles dispositions législatives et réglementaires (1).
- Au changement de document d'urbanisme (2) : passage de cartes communales au PLUi.
- À des choix des élus locaux (3 4).

Le zonage est totalement revu sur les 11 communes.

Le PLUi, quand il sera approuvé (et non « arrêté »), « annulera et remplacera » le zonage actuel. Ainsi, un droit à construire sur une parcelle n'est jamais acquis définitivement.

Exemples de nouvelles règles du zonage :

- 1 De nombreuses zones constructibles ont dû être supprimées
- 2 Le PLUi permet de distinguer de nombreuses zones, avec pour chaque zone ses règles, et donc de mieux adapter les règles au territoire (à l'existant et aux projets)
- 3 La destination « commerce et activité de service » est la seule autorisée dans certaines rues du centre de Réalmont afin de répondre à la problématique de la désertification commerciale

Exemples de nouvelles règles du règlement écrit :

- 1 Dans toutes les zones AU, des objectifs de densité sont imposés : entre 8 et 12 logements à l'hectare selon les zones.
- 2 Pour changer la destination d'un bâti, il faut notamment que le PLUi désigne ce bâti de façon très précise et argumentée.
- 3 Les constructions en toiture terrasse sur la totalité de la toiture seront interdites.
- 4 les clôtures feront l'objet d'une Déclaration Préalable (DP) et ne pourront être de couleur blanche.

Les annexes

Elles constituent des informations et prescriptions complémentaires au PLUi (telles que les servitudes d'utilité publique, des plans et périmètres divers ou encore les annexes sanitaires).



Un projet élaboré depuis 2015

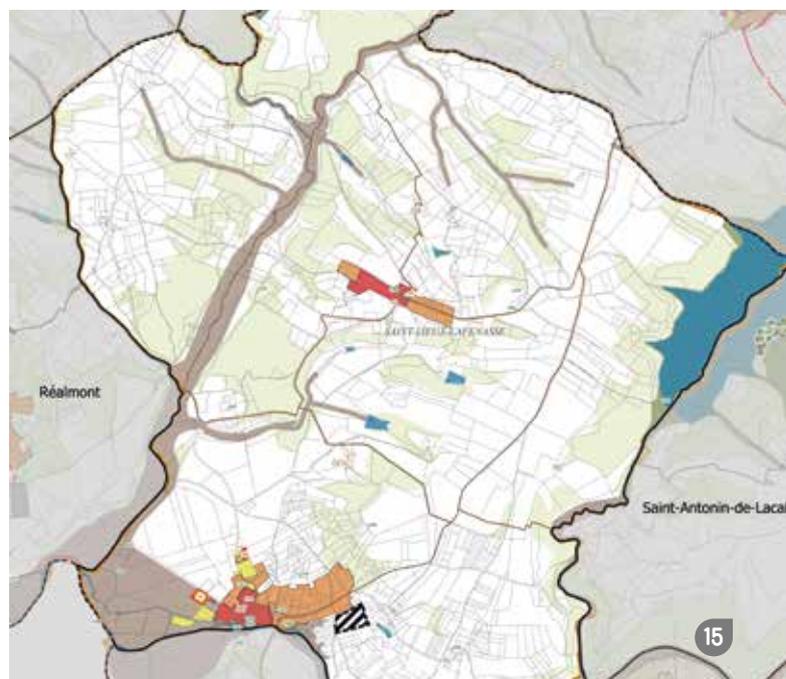


Et la suite ?

La commission d'enquête remettra ensuite son rapport et ses conclusions motivées. Au besoin, pour tenir compte de ces remarques, la Communauté de Communes pourra apporter des modifications à son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, sans remettre en cause la philosophie générale des documents.

Enfin, fin 2019/début 2020, le PLUi sera approuvé en Conseil Communautaire et deviendra exécutoire sur le territoire. Il remplacera alors les documents d'urbanisme des communes.

Retrouvez toutes les informations relatives au PLUi sur le site internet www.centretarn.fr ou renseignez-vous auprès des services de la Communauté de Communes Centre Tarn (une demande de rendez-vous préalable est préférable) au 05 63 79 21 94.





Transfert des compétences eau et assainissement

La loi NOTRe du 7 août 2015 a imposé le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement des communes vers les intercommunalités, dont les communautés de communes, au 1^{er} janvier 2020. Une loi en date du 3 août 2018, portant sur la mise en œuvre de ces transferts, est venue offrir la possibilité de reporter cette obligation au 1^{er} janvier 2026. La Communauté de Communes ayant pris les devants et déjà engagé des études, la date du 1^{er} janvier 2020 a été maintenue après validation des conseils municipaux.

Actuellement, ces compétences sont exercées par les communes selon différents modes de gestion.

En ce qui concerne le service public d'eau potable, deux types de gestion cohabitent actuellement en Centre Tarn :

■ De manière prépondérante, la compétence a été transférée par les communes au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou (SIAH du Dadou) qui a délégué la gestion de la distribution d'eau à VÉOLIA EAU.

■ À ce jour, la commune d'Arifat, le secteur Est de la commune de Montredon-Labessonnié et le centre de bourg de Réalmont sont gérés en régie directe par les communes.

La ressource en eau se compose d'une source captée à Arifat, d'un puits à Montredon-Labessonnié et des 2 retenues que sont les barrages de La Bancalié et de Razisse qui constituent la ressource du SIAH du Dadou.

En matière de patrimoine, on compte 38 réservoirs et un linéaire de canalisations d'environ 647 kilomètres.

En 2018, on dénombre 5 750 abonnés dont 2 000 sur les Communes d'Arifat, Montredon-Labessonnié et Réalmont pour un volume facturé de 572 000 m³ dont 158 000 m³ pour les secteurs en régie desdites communes.

Le service public d'assainissement comprend quant à lui deux volets :

■ L'assainissement non collectif, compétence déjà transférée à la Communauté de Communes en 2006 et pour laquelle rien ne va changer en 2020, VÉOLIA EAU étant gestionnaire dudit service,

■ L'assainissement collectif, qui est à ce jour géré en régie dans 9 communes du territoire, Arifat, Lamillarié et Le Travet (commune déléguée de Terre-de-Bancalié) ne disposant d'aucun réseau collectif.

En 2018, on dénombre 2 845 abonnés pour un volume facturé de 227 453 m³. En matière de patrimoine, on compte 18 stations d'épuration et un linéaire de canalisations d'environ 70 km.

Un diagnostic détaillé de ce dernier a été réalisé et les données techniques, financières et juridiques des différents services communaux sont en cours d'analyse par des bureaux d'études spécialisés en collaboration avec les techniciens et les élus de la Communauté de Communes et des communes concernées.

Les enjeux du transfert des compétences eau et assainissement sont importants aussi les élus de la Communauté de Communes se sont entourés d'une équipe compétente pour analyser tous les scénarii envisageables en matière d'organisation et de gestion des services qui devront être opérationnels au 1^{er} janvier 2020.

Commune nouvelle de Terre-de-Bancalié

Au 1^{er} janvier 2019 une nouvelle collectivité territoriale comptant 1 800 habitants a été créée : la commune nouvelle Terre-de-Bancalié qui rassemble désormais les communes déléguées de Ronel, Roumegoux, Saint-Antonin-de-Lacalm, Saint-Lieux Lafenasse, Terre-Clapier et Le Travet.

En toile de fond, l'idée que « l'union fait la force », d'où l'intérêt de renforcer la position de la commune nouvelle au sein de l'intercommunalité, mais aussi tirer parti des avantages financiers accordés par l'Etat.

Il a été convenu que les anciennes mairies devenant mairies annexes accueillent les habitants dans les mêmes conditions qu'auparavant (état-civil, urbanisme, inscriptions scolaires, salle des fêtes...)

La nouvelle commune représente 16% de la population de la Communauté de Communes, et 25% de sa superficie (84,14 km²).

Autant de circonstances qui engendrent des réflexions sur les services qui pourraient être amenés au plus près des habitants de cette nouvelle commune.





Construction d'une micro-crèche à Lamillarié

Une micro-crèche ouvrira ses portes sur la commune de Lamillarié début 2020.

La Communauté de Communes a procédé à un diagnostic de territoire qui fait état, au regard du nombre de naissances mais aussi, des installations sur le territoire, et des départs en retraite des assistantes maternelles non remplacées, de besoins en mode de garde dans les prochaines années. Pour assurer un certain équilibre de l'offre de garde sur le territoire et compte tenu des éléments du

diagnostic, c'est sur la commune de Lamillarié que le choix d'implantation s'est porté, et plus particulièrement à proximité immédiate de l'école, dans un écrin de verdure.

Comme pour les autres structures ailleurs sur le territoire, la Communauté de Communes, compétente en matière de petite enfance, a décidé de confier la gestion de cet équipement à l'Association « O' Ptit Bonheur » qui organisera et gèrera l'accueil de 10 enfants au maximum, de 2 mois et demi à 4 ans.



Pour la pré-inscription des enfants à la micro-crèche, il est d'ores et déjà possible d'envoyer un mail à l'adresse suivante : optitbonheur81@gmail.com

Une page Facebook est dédiée au projet : www.facebook.com/Optitbonheur81



Transfert de compétence enfance et jeunesse

Lors du conseil communautaire en date du 30 avril dernier, les élus ont décidé d'étendre l'exercice de la compétence optionnelle « Action Sociale d'intérêt communautaire » à l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE), à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et à la Jeunesse à compter du 1er janvier 2020.

C'est à partir du travail réalisé par la Commission « Enfance Jeunesse » depuis près de deux ans que cette décision a été prise. En effet, dès 2017, ont été mis en place de nombreuses actions et outils afin d'engager un travail en collaboration avec les structures existantes du territoire (un centre de loisirs à Montredon-Labessonnié, un à Réalmon, et un à Lombers ; deux services jeunesse à Réalmon et Lombers ; des ALAE et des garderies sur l'ensemble du territoire). La coordinatrice Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes a donc été à la rencontre des équipes sur le terrain. Elle a constitué des malles pédagogiques mises à disposition des centres de loisirs, organisé des formations des équipes de l'ensemble du territoire et coordonné la mise en place de

séjours partagés qui permettent aux enfants et aux animateurs de se retrouver le temps d'un mini-camp.

Dans le même temps était mené le diagnostic en vue du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF du Tarn. Ce travail a nécessité de nombreux échanges et un partage de la vision de l'avenir pour l'enfance et la jeunesse en Centre Tarn (travail collaboratif pour évaluer les enjeux matériels, humains et financiers).

Courant 2018, la Communauté de Communes a décidé de se faire accompagner par un cabinet extérieur en matière de finances pour évaluer les incidences matérielles et organisationnelles d'un transfert de compétence partiel ou total.

Jusqu'à la fin de cette année, chaque structure reste en gestion directe. Le fonctionnement actuel est maintenu. Et durant cette période, l'objectif est de co-construire le service qui sera intégré aux services à la population au 1^{er} janvier prochain.

IDENTITÉ VISUELLE Accompagnement des commerces

Le service développement économique et le service communication de la Communauté de Communes, qui exerce la compétence « politique locale du commerce », ont accompagné les commerçants pour la création d'une identité visuelle.

Les commerçants ont su trouver leurs valeurs communes, indiquer l'image qu'ils voulaient donner à leur clientèle et ils ont fait des choix !



Un logo a été créé et désormais, les habitants et autres visiteurs sur le territoire, d'un simple coup d'oeil, sauront que ce sont les commerçants qui communiquent

La devise : un conseil, un sourire, un service ! Et il est vrai que la quantité de services (plus de 110 commerçants), la qualité de leur service et la diversité des activités en Centre Tarn sont des atouts majeurs.

Ce travail en collaboration aura permis de se rendre compte de la force d'un tel collectif et de l'impact sur la vie locale. Cette richesse vient conforter le message de la Communauté de Communes qui prône le bien-vivre en Centre Tarn. Chaque acteur du territoire, qu'il soit commerçant, artisan, entrepreneur, du secteur associatif ou des services publics, permet de maintenir une offre de service indispensable pour les habitants.



Manger local avec la CUMA

« L'Atelier » à Laboutarié est une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) qui permet à plusieurs producteurs et éleveurs de réaliser la découpe et la transformation de viandes et de légumes.

Pour reprendre les propos des éleveurs adhérents de la CUMA, cet outil agroalimentaire « réactif et innovant est géré par des paysans pour des paysans, afin que chacun reste maître de ses coûts et modes de transformation ».

Il a été conçu et pensé pour garantir la maîtrise de la filière et permettre à chaque agriculteur de mettre en valeur ses productions : élevage, maraîchage, céréales...

Cet atelier regroupe une salle de découpe, une salle de transformation, une cuisine (autoclave, piano, marmites de cuisson, sous-vide, boîtes, étuve, surgélateur, sertisseuse...), une légumerie mais aussi un séchoir.

C'est une équipe de professionnels expérimentés de la boucherie, de la cuisine, de la conserverie et du « gras », encadrés

par des éleveurs engagés dans la vente directe pour la sauvegarde de l'agriculture locale, qui met en œuvre les projets de chaque agriculteur et entreprise.

En effet, depuis la réception des produits de la ferme jusqu'à la mise sous-vide ou en pots, toutes les activités sont réunies pour transformer le produit, jusqu'à la fabrication de plats cuisinés tout prêts pour le compte de certaines entreprises.



 Pour tous renseignements ou découverte de « L'atelier », **contact au 06 80 33 78 02 ou 05 63 40 55 91**

Zones d'Activité Economique en Centre Tarn

La Communauté de Communes dispose de plusieurs Zones d'Activité Economique pour accueillir des entreprises et artisans :

■ **Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à Laboutarié : 19000 m² commercialisables (10 lots de 1500 à 2200 m²)**

Lieu dit « La Plaine », site visible de la D631 (5000 véhicules par jour) et à proximité des bassins d'emploi de Réalmont, Graulhet, Albi et Castres mais également à proximité avec l'autoroute A68 (24 km).

Caractéristiques des terrains : terrains viabilisés, surface à la demande, exonération de la part communale de la Taxe d'Aménagement.

■ **Zone d'Activité Economique (ZAE) à Lomers : 56000 m² commercialisables (environ 11 lots)**

Lieu-dit « La plaine de Gau », site visible de l'axe routier D612 reliant Castres à Albi (15000 véhicules par jour). Proximité de plusieurs bassins d'emploi de Réalmont, Laboutarié, Graulhet, Albi et Castres.

Caractéristiques des terrains : terrains viabilisés, surface à la demande.

■ **Zone d'Activité Economique (ZAE) à Montredon-Labessonnié :**

Lieu-dit « Les Fournials », à proximité de Réalmont, Vénès, Castres, Lautrec.

 Renseignements et informations au **05 31 81 96 00**

HÔTEL D'ENTREPRISES Une solution adaptée

Un Hôtel d'Entreprises situé dans les locaux de la Communauté de Communes, boulevard Carnot à Réalmont, offre plusieurs bureaux ainsi qu'un espace détente.

Ce sont près de 95m² de surface totale, à proximité de la salle de conférence et de réunion, dédiés aux chefs d'entreprises et leurs équipes. Des solutions adaptées sont à la disposition des activités hébergées : accès libre aux locaux 24h/24 grâce à un badge sécurisé.

ACCOMPAGNEMENT



Emploi81

L'Association Emploi 81 est une organisation tarnaise dont l'objet est d'accueillir, de conseiller et d'accompagner toute personne en difficulté d'insertion et de recherche d'emploi par la formation, par des stages d'insertion et du parrainage.

Tous les membres de cette association sont d'anciens professeurs, chefs d'entreprises et cadres dirigeants. Plusieurs parmi eux ont déjà oeuvré pour l'accompagnement de demandeurs d'emploi avec de belles réussites de retour à l'emploi.

Cette association a opté pour se domicilier au centre du département, venant en aide aux demandeurs d'emploi sans distinction de localisation. Centre Tarn était la situation géographique présentée comme très favorable pour accueillir les publics et réaliser des formations. La Communauté de Communes héberge donc cette association désormais dans ses locaux, boulevard Carnot.

 Infos sur **www.emploi81.info** au **05 31 81 95 73** ou **contact@emploi81.info**



CORENTIN CORBIÈRE

Diplômé du Prix National du civisme pour la jeunesse

■ Qu'est-ce le prix du civisme ?

Instaurée en 1985 par la commission nationale, le prix du civisme récompense les jeunes de moins de 18 ans les plus méritants des différents départements français. Ce prix s'octroie grâce à leurs actes de courage, d'action héroïque, d'altruisme, de dévouement, de générosité, de bénévolat où bien par le devoir de mémoire.

■ Que représente le prix national du civisme pour la jeunesse ?

Le prix du civisme national pour la jeunesse est un symbole prestigieux de l'action des jeunes de l'ordre national au service des valeurs de la France.

■ Quel a été le ressenti de Corentin Corbière lorsqu'il a reçu cette distinction ?

Le 9 février 2019 Corentin Corbière c'est rendu à Paris afin que son diplôme du premier prix national du civisme soit remis par Monsieur Emmanuel Macron, président de la république.

Corentin Corbière a exprimé sa fierté de représenter sa commune, Lombers, ainsi que tous les jeunes qui y ont contribué.

De plus, il encourage les communes à engager un travail de numérisation de documents des anciens soldats en impliquant les jeunes.

VIE ASSOCIATIVE

13^e Forum des associations

La Communauté de Communes organise la 13^e édition du forum des associations !

L'objectif de ce forum est que chacun puisse pratiquer tout au long de l'année l'activité de son choix ou choisir de donner son temps au profit du milieu associatif !

Sur la commune de Montredon-Labessonnié, le **samedi 07 septembre** prochain, ce sera

l'occasion de profiter de nombreuses activités organisées par les associations à l'Ourtal, ainsi que du concours de chevaux lourds.

A Réalmont, les associations proposeront initiations et démonstrations également sur le stade de la Mélouze, le **samedi 14 septembre**.

Ces manifestations mettent en valeur l'ensemble de la vie associative dans les domaines sportifs, culturels, et de loisirs pour tous. Elles permettent de créer des liens inter-associatifs et surtout valoriser auprès des publics, les actions menées tout au long de l'année. Chaque association du territoire est contactée pour y participer. C'est un libre choix.

 Si vous souhaitez vous faire connaître ou participer : **05 63 79 21 27**



FESTIVAL « LISLE NOIR »

Frissons et émotions à Lombers

La quatrième édition du festival « Lisle Noir » a pris ses quartiers, le temps d'une soirée, à la médiathèque à Lombers !

Ce Festival «Lisle Noir» fait la part belle au roman Noir, au polar et au vin. Organisé au mois de septembre, les publics croisent à cette occasion une quarantaine d'écrivains et une dizaine de vigneron.

Le Réseau Intercommunal des MEdiathèques (RIME) a reçu à cette occasion l'une des auteures de renom international, publiée en plusieurs langues. Mireille CALMEL a dévoilé

ses secrets d'écritures et son inspiration. Personnage fascinant et très atypique, avec un goût indéniable pour les mots et l'imaginaire mais également pour les planches, la scène, la mise en scène, la danse... Elle a su transmettre sa fascination et sa curiosité pour l'Art.

Elle est venue rencontrer quelques dizaines de lecteurs à Lombers, parmi ses 11 millions de lecteurs à travers l'Europe. Généreuse et profondément passionnée, elle a offert un véritable moment de partage.

MADE IN VIANDE

Un élevage à découvrir

Un élevage à découvrir chaque année à Montredon-Labessonnié, une vocation à partager !

Le Samedi 25 mai dernier, Marie-Claude et Marc, comme l'année précédente, accueillent sur leur exploitation, les curieux et adeptes de la production agricole locale. Ils consacrent chaque année ce temps de découverte de leur métier qui n'est autre que leur passion pour que les publics se familiarisent avec l'élevage des agneaux fermiers Label Rouge des pays d'oc !



A cette occasion, ils dévoilent l'alimentation du troupeau, le soin des brebis et des agneaux, la gestion des prairies et des cultures, le tri et la vente des agneaux.

PLANTES SAUVAGES

Un patrimoine local

Un animateur du CPIE des Pays Tarnais a accompagné une randonnée pédestre, dans une ambiance détente et découverte, sur les hauteurs de Réalmont pour découvrir les usages des plantes sauvages.

Cette balade visait la découverte des plantes médicinales, aromatiques et comestibles.

Organisée dans le cadre du « Défi Famille » en 2018 cette sortie cueillette, préparation et dégustation a permis aux participants de goûter les plantes sauvages et de pratiquer le troc de recettes !

Arifat - Fauch
boutarié - La-
Lombers - Mont-
bessonnié - Orban - Poulan-Pou-
zols - Réalmont - Sieurac - Terre-de
-Bancalié

CENTRE TARN

Arifat - Fauch - Labou-
tarié - Lamillarié - Lom-
bers - Montredon-Labes-
sonnié - Orban - Pou-
lan-Pouzols - Réal-
mont - Sieurac
- Terre-de-Ban-
calié



Communauté de Communes Centre Tarn

2 bis boulevard Carnot - 81120 REALMONT
Tél. 05 63 79 21 27 - Fax 05 63 79 21 28

www.centretarn.fr